

RÉUNION DU 7 JUILLET 2016

Convocation : 29 juin 2016

Affichage : 11 juillet 2016

L'an deux mille seize, le sept juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-neuf juin, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés : DUPONT Olivier (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), LEPOITTEVIN Béatrice (pouvoir donné à Alain ROULLAND), GOUPILLOT Sylvie (pouvoir donné à Emmanuelle BIENFAIT).

Secrétaire de séance : COTTEBRUNE Serge

Début de la séance : 18H00

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 11 mai 2016, celui-ci est adopté par 14 voix pour et une abstention (Alain ROULLAND, absent lors de cette séance).

URBANISME

Permis d'Aménager :

- SARL POSEIDON – Le Clos de la Boulangerie : Lotissement de 28 parcelles, de 372 à 774 m², comprenant 6 logements locatifs aidés (si la Préfecture les autorise, étant donné que ce type de logement est contingenté).

Permis de Construire :

- DESIT Mickaël et GERMAIN Céline – 8 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison.
- DUBOIS Emmanuel et Aurélie – 3 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison.

Déclarations Préalables :

- EPAILLARD Vincent – 48A Les Bertrands : Construction d'une extension.
- LEGRET Virginie – 9 Les Jardins de la Mairie : Construction d'un mur de clôture.
- ESTACE Michel et Bernadette – Les Chèvres : Découpage de parcelle en deux lots.
- DESIT Serge – 51 Les Amonteux : Construction d'une véranda.
- LECOFFRE Fabrice – 8 Les Brûlins : Pose de panneaux photovoltaïques.
- LEJEUNE Elise et LE DOHER Glenn – 1 Les Chênaies : Construction d'un garage.
- LEGER Lionel – 61 Gravelle de Haut : Modification d'ouvertures.

URBANISME : AVANCEMENT DU PLUI

Le premier état des lieux dressé par le Cabinet TOPOS étant basé sur les derniers chiffres officiels, soit ceux de 2012, Monsieur le Maire a exprimé son désaccord, car les premiers chiffres du recensement 2016 montrent un fort accroissement de la population depuis 2012. Dans ces conditions il estime qu'il est nécessaire de ralentir l'urbanisation, car les infrastructures communales ne pourront pas supporter un trop grand nombre d'habitants supplémentaires.

URBANISME : ÉLIGIBILITÉ A LA LOI PINEL

Lors du précédent conseil municipal, l'assemblée avait décidé de demander à la Préfecture de rendre la commune de Tollevast éligible à ce dispositif.

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, qui s'est réuni à Rouen le 22 juin 2016, a émis un avis défavorable à la demande. Après réception du courrier de notification de cette décision, la commission « Urbanisme » se réunira pour préparer un mémoire en réponse à ce courrier, afin de faire appel de cette décision.

VOIRIE : MARCHÉ DE TRAVAUX 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les cinq offres de prix relatives aux travaux de réfection de voirie prévus à la rentrée. Les travaux concernent :

- Les « Chênaies »,
- La « Mare à Joncs »,
- Le carrefour entre les « Bertrands » et la « Gravelle de Haut ».
- Les bas-côtés de la route reliant le « Blanchuquet » à la « Rocambole ».

Entreprise	Total HT	Total TTC
EUROVIA	81 766,06 €	98 119,27 €
EIFFAGE	96 709,00 €	116 050,80 €
COLAS IDF	104 534,09 €	125 440,91 €
TOFFOLUTTI	77 657,64 €	93 189,17 €
LAISNEY TP	106 759,60 €	128 111,52 €

L'assemblée, à l'unanimité, valide la proposition de TOFFOLUTTI.

Un courrier sera distribué aux riverains de ces travaux afin de leur donner les coordonnées de l'entreprise retenue pour qu'ils se rapprochent d'eux s'ils souhaitent profiter de leur présence pour réaliser des travaux chez eux.

VOIRIE : RÉFECTION DU REVÊTEMENT DANS LE BOURG ET L'AVENUE PASTEUR

Monsieur le Maire présente à l'assemblée trois devis concernant la réfection en bicouche de l'Avenue Pasteur, ainsi que de la route allant du carrefour de la Croix Dubost à l'ancienne boulangerie. Ces travaux sont prévus entre le 18 et le 29 juillet 2016.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
MASTELLOTTO	13 730,00 €	16 476,00 €
COLAS IDF	7 268,00 €	8 721,60 €
TOFFOLUTTI	7 635,50 €	9 162,60 €

Ces travaux n'ont pas été intégrés au marché de voirie 2016 afin de ne pas trop perturber la circulation des tollevastais dans le bourg. En effet, ces travaux devaient être réalisés durant l'été, et les délais administratifs liés au marché de voirie ne permettaient pas de réaliser ces travaux avant la rentrée. L'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise COLAS IDF pour un montant de 7 268 € HT.

Un courrier a été distribué aux riverains afin de leur expliquer le sens de circulation mis en place. Ce schéma a également été mis en ligne sur le site de la commune.

AVIS DU CONSEIL SUR L'ARRÊTÉ DE PÉRIMÈTRE DU FUTUR EPCI

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Préfet notifiant l'arrêté de périmètre du futur établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre élargi. Dans un esprit de cohérence avec les précédentes délibérations et orientations prises par la commune de Tollevast ainsi que la Communauté de Communes de Douve et Divette, après avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée se prononce contre le projet de périmètre du nouvel EPCI à l'échelle du « Grand Cotentin ».

Par ailleurs, Stéphane BARBÉ précise que, bien qu'il vote contre ce périmètre, il souhaite s'investir dans la mise en place de cet EPCI pour y défendre les intérêts de la commune.

TRAVAUX AU CITY PARK (38-2016, Sous-Pref le)

Chantal TRAVERS indique au conseil municipal qu'elle a démarché quatre entreprises de menuiserie pour la fourniture et la pose de plaques de bois afin de remplacer les plaques des modules du skate park qui sont détériorées. Sur les quatre artisans, seuls deux ont fait une proposition de prix :

- Claude REVEL : 2 508 € TTC
- Patrick MOUCHEL : 4 970 € TTC

L'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Claude REVEL, pour un montant de 2 090 € HT – 2 508 € TTC, et autorise le maire à signer le devis.

Serge COTTEBRUNE estime que la poubelle du City est trop petite, car elle est trop souvent pleine. Marcel NÉE va voir ce qu'il est possible de faire avec les employés communaux.

Emmanuelle BIENFAIT indique également qu'il serait souhaitable de remettre en état les bancs situés autour du terrain de pétanque situé au City, car la peinture est partie et le bois commence à prendre l'humidité. Marcel NÉE le note et transmettra l'information aux employés.

SCOLAIRE

Monsieur le Maire effectue un compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le mardi 28 juin :

- Les effectifs sont en augmentation pour la rentrée. Actuellement, 156 élèves sont inscrits, et si d'autres inscriptions venaient à être enregistrées, l'inspection a fait savoir qu'un comptage serait réalisé à partir de 157 élèves en vue de l'éventuelle ouverture d'une septième classe. Si tel était le cas, toutes les classes seraient en simple niveau, hormis les CM1 et CM2 qui seraient en double niveau. Les locaux, ainsi que le mobilier, permettraient l'ouverture de cette septième classe.
- Dans le cadre du plan « Vigilance Attentat », toutes les portes du groupe scolaire, y compris celles de la cantine, doivent être fermées pendant les heures d'école. C'est pourquoi une harmonisation des clés serait souhaitable.
- Les enseignantes ont demandé à ce que soit étudiée la possibilité d'installer le wifi dans chaque classe, avec un boîtier permettant de l'allumer et de l'éteindre selon les besoins.
- Une liste de travaux à prévoir durant l'été a été faite par la directrice. Il lui a été répondu qu'il ne serait probablement pas possible de tout faire d'ici la rentrée, car des travaux de peinture dans le groupe scolaire sont déjà prévus en juillet-août et le planning de travaux du personnel communal est déjà bien chargé. Cependant, les situations à risques pour les enfants seront corrigées.

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX DE CANTINE, GARDERIE, TAP, CENTRE DE LOISIRS

La commission « Finances » s'est réunie le mardi 14 juin afin, notamment, de discuter des tarifs applicables à la rentrée 2016-2017. Etant donné l'augmentation assez conséquente des tarifs à la rentrée 2015-2016, la commission propose de ne pas augmenter les tarifs de la cantine. Pour la garderie, il est proposé de conserver les tarifs tels qu'ils étaient lors de

l'année écoulée. Concernant les TAP, considérant la pérennisation du fonds d'amorçage de l'Etat, il est proposé d'en maintenir la gratuité. Pour le centre de loisirs, de même, les tarifs ayant été augmentés l'an passé, la commission propose de les maintenir.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2016 – 2017 et fixe les tarifs suivants :

Cantine :

- 13.20 euros la semaine
- 3.80 euros le repas enfant pris à titre occasionnel
- 5.45 euros le repas adulte

Garderie :

- 0.90 euro la demi-heure
- 0.50 euro le goûter

TAP :

- Gratuit

Centre de Loisirs :

- Habitants de Tollevast : 10 euros la journée avec repas, 7,50 euros la demi-journée.
- Communes de la CCDD signataires de la convention : 12.50 euros la journée avec repas, 10 euros la demi-journée.
- Hors-commune : 18.50 euros la journée avec repas, 14 euros la demi-journée.

Alain ROULLAND réitère sa proposition de l'an passé concernant la mise en place d'une dégressivité des tarifs en fonction du nombre d'enfants pour les services communaux. Stéphane BARBÉ lui répond que cette question n'est pas d'actualité car il n'a pas connaissance de familles utilisant les services communaux pour trois enfants.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la demande de Sandrine GALLE lors du conseil du 11 mai, Monsieur le Maire indique qu'un courrier de rappel à la loi a été adressé aux agriculteurs exploitant sur la commune. Trois d'entre eux ont été reçus en mairie à leur demande afin de clarifier la situation et de donner leur numéro de téléphone pour pouvoir les joindre en cas de soucis. Les agriculteurs ont rappelé que Tollevast reste une commune rurale et qu'il faut en tenir compte. Cette rencontre a été constructive.
- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le méchoui du Club Tollevastais de l'Amitié est programmé le 31 juillet et qu'ils peuvent s'y inscrire.
- Emmanuelle BIENFAIT informe l'assemblée que des parents lui ont soumis l'idée de mettre en place des jeux pour enfants dans le square situé entre la mairie et le groupe scolaire. Monsieur le Maire propose à la commission « Jeunes » de se pencher sur ce sujet et de proposer un projet pour le Budget 2017.
- Chantal TRAVERS rappelle que le forum des associations aura lieu le samedi 3 septembre à la Maison du Sonneur.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 31 août 2016.

Fin de la séance : 20h15